Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N37-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N37	**Nomenclature** 7.2	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Gilles LE MAREC
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Économique	**Enjeu : Accompagner la dynamique du commerce et de l'artisanat**		**Action : Affirmer son développement économique**

Objet : ZA Goarem Alen – Mespaul – Tarif 2026

Jacques EDERN, Président, informe que la Zone Artisanale de Goarem Alen, à Mespaul, constitue une superficie importante de réserve foncière du territoire d'une surface totale de 19.650 m² avec 2.270 m² de non constructibles (12%) et 17.380 m² constructibles (88 %) :

- Lot 1 : 6 170 m² dont 4.800 m² de constructibles (78 %) ;
- Lot 2 : 5 900 m² dont 5.900 m² de constructible (100 %) ;
- Lot 3 : 7 580 m² dont 6.680 m² de constructibles (88 %).

Ce terrain devait faire l'objet d'une implantation par un entrepreneur local qui a depuis retiré son projet.
À l'instar du tarif des autres ZA Communautaires, Il est proposé d'actualiser le tarif de cette parcelle en la passant de 10 euros HT/m² à 15 euros HT/m² et en conservant le prix de la surface non constructible à 0,50 € HT/m² (la cession du terrain constructible étant subordonnée à l'acquisition de cette parcelle non constructible).

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'entériner les tarifs ZAE Goarem Alen comme suit :

- Terrains constructibles : 15 euros HT/m² (hors honoraires) ;
- Terrains non constructibles : 0,50 euros HT/m² (hors honoraires).

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

